

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2009

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DE GROUPES - (n° 1734)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 92

présenté par
Mme Batho-----
à l'amendement n° 14 de M. Vanneste
-----**à l'ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 720 »,

le nombre :

« 210 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.